

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 mars 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00028
Propriétaire(s) : Nathalie Routhier
Emplacement : 168, avenue Powell
Quartier : 17 – Capital
Description officielle : lot 66, plan enr. 4M-20
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir le rajout existant et construire un plus petit rajout de plain-pied (7,6 mètres sur 3,1 mètres) à l'arrière de sa maison isolée existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Dans le cadre des rénovations, il est aussi proposé de construire une terrasse sur le toit et une terrasse arrière.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 25 % de la profondeur du lot ou à 7,75 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 30 % de la profondeur du lot ou, dans ce cas-ci, de 9,05 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.